



LES SÉJOURS 6-15 ANS été 2026

Agrément Jeunesse et Sport - Partenaire CAF & MSA



QUI SOMMES-NOUS ?

Le projet général de la Ligue de l'enseignement s'appuie sur des domaines d'activités aussi divers que la culture, le sport, l'éducation, l'insertion sociale, l'environnement, les relations internationales... et, bien évidemment, les loisirs et les vacances. Mouvement laïque d'éducation populaire créé en 1866, la Ligue de l'enseignement est l'une des plus anciennes associations françaises.

Au-delà de l'organisation d'activités, la Ligue accompagne les familles, collectivités, associations et institutions en véritable partenaire éducatif, en proposant des projets et des interventions qui contribuent au développement des enfants et des jeunes, au renforcement du lien social et à la valorisation de l'engagement citoyen. Son action s'inscrit ainsi dans une dynamique de co-construction avec les acteurs locaux, en soutenant des initiatives éducatives adaptées aux besoins des territoires et des familles.

Premier organisateur de colonies de vacances, depuis plus de 90 ans, nous militons pour le droit aux vacances pour tous.

SOMMAIRE

Notre engagement	3
Nos valeurs	4
Sa première colo ?	5
Cap sur notre destination	6
Nos séjours	7
Les aides au départ	10
L'inscription	11
Une journée en colo	13
CGV	15



NOTRE ENGAGEMENT



La colo avec la Ligue de l'enseignement, c'est bien plus que des vacances.

Sportif



Le sport comme source de bien-être, de plaisir et de confiance en soi.

Découverte



Explorer de nouveaux lieux, rencontrer d'autres enfants et s'ouvrir au monde.

Fun et Détente



Des vacances pour s'amuser, rire et se reposer.

Créatif



S'exprimer, imaginer et développer sa créativité.

Profiter de tout notre savoir-faire !

+95%

Nous portons une attention particulière aux retours sur la qualité de nos séjours.



+ d'encadrement

Avec un taux supérieur au minimum requis et une formation spécifique de nos animateurs BAFA, vos enfants sont accueillis dans les meilleures conditions.



+ 90 ans d'expérience

Faire grandir vos enfants et développer leurs connaissances tout en les amusant est une compétence que nous cultivons depuis toujours.



+ solidaire

Défendre "le droit aux vacances pour tous" est au cœur de notre mission. En tant qu'association à but non lucratif, nous véhiculons des valeurs de solidarité, de mixité et de partage.





NOS VALEURS

La diversité est une force

Mobilisés dans la lutte contre toutes les discriminations, nous nous attachons à cultiver le vivre ensemble. Quelles que soient vos origines sociales ou vos orientations personnelles, nous vous réservons le même accueil.

L'enfant, acteur de ses vacances

nous encourageons la prise d'initiative et l'expression de l'opinion. Découvrir d'autres cultures, d'autres histoires avec et auprès de nouveaux camarades.

Je me socialise et me construis

Favoriser le développement de l'esprit critique et d'analyse à travers l'expérience d'échanges collectifs.

Je trouve ma place dans le groupe

Découvrir la diversité et l'égalité à travers le groupe et se découvrir soi-même.

Je m'épanouis

Vivre une véritable expérience de vie collective et y participer. Echanger, s'enrichir les uns les autres.

Des colos uniques

Des séjours sans cesse réinventés par l'ensemble des acteurs de notre réseau - des espaces d'expériences collectives enrichissantes - des temps consacrés au jeu, au plaisir : la magie du séjour passe aussi par de bonnes rigolades entre copains et copines !

Je donne mon opinion

Prendre en compte l'avis de chacun, discuter avec ses camarades et l'équipe encadrante.

Je respecte le principe de laïcité

Adopter un comportement respectueux envers les autres. Nos équipes sont formées à la mixité sociale.

Grandir individuellement à travers le collectif

Nos colos permettent à chaque enfant ou chaque jeune d'être soi-même tout en apprenant au contact des autres, en découvrant la force et le plaisir de vivre ensemble.



INCLUSION

Accueil d'enfants à besoins spécifiques : Nous envisageons et préparons avec vous et nos équipes, la venue de votre enfant.



SA 1^{ÈRE} COLO ?

*C'est l'heure
de sa première
aventure !*

**Nous mettons en place
une organisation spécialement
adaptée pour que votre enfant
vive son plus beau séjour, à la fois
riche et en douceur.**

L'encadrement

C'est l'un des éléments essentiels pour que son séjour se déroule en toute sécurité et dans la plus belle ambiance. Nous recrutons et formons nos animateurs pour qu'ils acquièrent le sens des responsabilités ainsi que les valeurs qui nous sont chères.

Pour le confort des enfants, nous avons choisi de renforcer nos taux d'encadrement pour être plus facilement disponible. Ainsi, nous pratiquons un ratio d'encadrement d'un animateur pour 6 enfants maximum (âgés de 4 à 6 ans) et d'un animateur pour 8 à 10 enfants (âgés de 6 ans et plus).

Toutes nos activités spécifiques sont encadrées par des moniteurs brevetés d'Etat pour assurer leur bon déroulement.

Chaque année, la Ligue de l'enseignement forme près de 15 000 stagiaires aux diplômes d'animation et d'encadrement reconnus par l'Etat (BAFA et BAFD).

Jamais seul !

Les vacances sont synonyme de vivre ensemble. Votre enfant aura l'occasion de se faire de nouveaux copains et/ou nouvelles copines qui enrichiront l'expérience de son séjour. Nous pouvons faire en sorte qu'ils partagent la même chambre, à votre demande.

Nous mettons aussi en place des séjours par tranches d'âges pour permettre aux frères et sœurs de partir ensemble à une même date. Même s'ils participent à des séjours différents, ils auront l'occasion de se retrouver à divers moments de la journée.



MURAT-LE-QUAIRE (63)

Le centre Volca-Sancy est un accueil permanent géré par la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne. Le centre se compose de 4 pavillons et d'un parc de 7 hectares, situé sur un versant ensoleillé de la vallée, aux portes du village de Murat-le-Quaire.

Les enfants dormiront dans des chambres de 6 à 9 lits disposant de nombreux rangements et agencées de sorte à ce que chacun disposent de son espace. Le centre possède également 3 salles d'activité dont une salle polyvalente et une salle de restauration disposant d'une vue sur le parc arboré.

*Séjour en inclusion :
nous consulter.*



Volca Sancy
Route de La Bourboule
63150 Murat-le-Quaire



NOS SÉJOURS





été

6-12
ans



6j-5n



fratries



COCKTAIL VOLCANIQUE

Découvrez le massif du Sancy et sensibilisez les enfants à la protection de la nature à travers des activités ludiques et variées !

Entre volcans et lacs d'Auvergne, les vacances allient détente et adrénaline : grands jeux, baignade, soirée musicale et balades pour explorer les environs.

Les activités sont adaptées à chaque tranche d'âge :

- 6-8 ans : visite d'une chèvrerie et ateliers ludiques.
- 9-12 ans : enquête interactive dans la station du Mont-Dore.
- Tous les enfants : accrobranche et autres aventures sportives.

Loisirs créatifs, sports, bivouac (au choix des enfants), baignade et veillées complètent un programme riche en aventures et en souvenirs.



Séjours inclusifs

Handicap physique, TDAH...
Anticipons et préparons ensemble
la venue de votre enfant.

Contactez-nous !

Dates :

- du dimanche 05 au vendredi 10/07
- du dimanche 12 au vendredi 17/07
- du dimanche 19 au vendredi 24/07
- du dimanche 26 au vendredi 31/07
(du déjeuner au déjeuner)

Tarif (hors transport) :

~~639 euros~~

(Prix public accessible sur le site
vacances-pour-tous.org)

530 euros

(Tarif préférentiel pour les structures
partenaires et inscriptions directes
réalisées auprès de la FAL63)

Option :

Transport au départ de Clermont-Fd
37 euros





été

11-14
ans

6j-5n



fratries

Dates :

- du dimanche 05 au vendredi 10/07
- du dimanche 12 au vendredi 17/07
- du dimanche 19 au vendredi 24/07
- du dimanche 26 au vendredi 31/07
(du déjeuner au déjeuner)

Tarif (hors transport)*:

~~711 euros~~

(Prix public accessible sur le site
vacances-pour-tous.org)

590 euros

(Tarif préférentiel pour les structures
partenaires et inscriptions directes
réalisées auprès de la FAL63)

Option :

Transport au départ de Clermont-Fd
37 euros



SANCY SPIRIT CREW

Ici, les jeunes* sont pleinement acteurs de leurs vacances !

Chaque semaine, ils participent à la conception de leur programme et choisissent les activités qui les intéressent : veillées loup-garou, animation casino, expression théâtrale, jeu de piste, sortie à La Bourboule, promenades sur le sentier de la Roche des Fées, baignade, atelier scientifique ou nature, nuit en bivouac sous les étoiles, défis sportifs, boum... ou toute autre activité originale qu'ils imagineront !

Les encadrants accompagnent le groupe dans ses propositions, l'aident à prendre des décisions et organisent les animations. Ainsi, chaque semaine sera unique et entièrement façonnée par les jeunes eux-mêmes.

En complément de ce programme co-construit, des activités de pleine nature sont prévues pour tous : tyrolienne, accrobranche, trottinette tout-terrain et tubing, pour des vacances riches en aventures et en souvenirs inoubliables.

*jeunes nés entre 2011 et 2015

LES AIDES AU DÉPART...



Aide aux vacances des enfants (AVE) avec la CAF

La CAF de votre département envoie automatiquement une notification d'aides aux ayants droit en début d'année. Retrouvez cette aide sur le site de la CAF ou contactez-nous pour connaître le montant.

La MSA

Si vous dépendez du régime agricole, la MSA vous fera parvenir un document d'aides aux vacances. Veuillez nous faire parvenir l'original de votre notification.

Les comités d'entreprise

Les CE ont souvent une réelle volonté pour aider le départ des enfants en colonies de vacances (formes diverses d'aides : bons vacances, chèques vacances, inscriptions directes au CE, remboursement sur facture,...). Renseignez-vous auprès du responsable de votre CE.

Jeunesse au Plein Air (JPA)

La JPA développe de nombreux dispositifs afin de favoriser le départ de tous les enfants en colonies de vacances, centres de loisirs et classes de découvertes. Contactez-nous pour connaître les aides existantes.

Nouvelle Aide Nationale de la CNAF

Nouvelle aide au départ : en cours d'élaboration en février 2026. Plus d'informations à venir dans votre espace CAF ou nous contacter.

Le Pass Colo

Pour les enfants nés en 2015 (voire 2014) : aide de 200€ à 350€ en fonction du Quotient Familial (QF compris entre 0 et 1499€)

Votre assistant(e) social(e) peut vous aider à bâtir un projet vacances, par le biais du Conseil Départemental, de la CAF, des associations telles que le Secours Populaire, le Secours Catholique,...

Exemples de situations familiales

Séjour Cocktail Volcanique (p. 8)

Famille en couple avec un enfant bénéficiant de l'aide AEEH*

Coût du séjour : 530 euros

QF** : 421

AVE CAF 63 : - 307,50 euros

Aide Premier départ JPA : - 90 euros

**Coût du séjour après déduction
de l'aide : 132,50 euros**

Séjour Sancy Spirit Crew (p. 9)

Famille en couple inscrivant un enfant âgé de 11 ans

Coût du séjour : 590 euros

QF** : 491

AVE CAF 63 : - 180 euros

Pass Colo : 300€

Aide au premier départ JPA : - 90 euros

**Coût du séjour après déduction
de l'aide : 110 euros**

* Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

**quotient familial



BONS PLANS !

Partir avec son frère ou sa sœur

Bénéficiez de 5% de réduction sur le reste à charge pour l'inscription d'un second enfant aux mêmes dates et au même lieu.

Inscription anticipée

Profitez de 5% de réduction pour toute inscription effectuée au moins quatre mois avant la date de départ du séjour.



MOYENS DE PAIEMENT

- Chèque, espèces, carte ou virement bancaire
- Chèques vacances (ANCV).
- Bons d'Aides au Temps Libre de la CAF (attention, ce mode de paiement peu compléter une inscription mais n'a pas valeur d'acompte).
- Prise ne charge des CE et Services sociaux.

L'INSCRIPTION ET LE SUIVI

Parce que la proximité c'est aussi avoir un interlocuteur disponible, contactez notre équipe pour vous informer sur nos séjours. Nous répondons à vos demandes et vous accompagnons dans votre inscription.

- **Contactez-nous** par téléphone au 04 73 14 79 22 ou par e-mail à sejours@fal63.org.
- **Recevez la fiche technique** de présentation du séjour.
- **Complétez le bulletin d'inscription** et la fiche sanitaire de votre enfant.
- **Recevez la circulaire** du séjour contenant tous les détails (trousseau, programme, descriptif, horaires de départ,...).
- Durant le séjour, **suivez l'activité** de votre enfant via le blog du séjour et nos pages Facebook et Instagram.
- A l'issue du séjour, **complétez l'enquête de satisfaction** et recevez l'ensemble des photos du séjour.

DONNE DU SENS À TES VACANCES, DEVIENS
ANIMATEUR-TRICE / DIRECTEUR-TRICE

BAFA BAFD 2026



**Formations organisées
dans le département
du Puy-de-Dôme**

La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme organise
des stages de formation générale et d'approfondissement
pendant les vacances
de printemps et d'été

Contacte-nous : 04 73 14 79 21 - formation@fal63.org

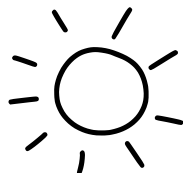


UNE JOURNÉE EN COLO



Le matin

Dès 7h30, réveil échelonné.
Petit-déjeuner + jeux
calmes en attendant que
tout le monde soit réveillé.
Dès 10h, équitation,
activités manuelles... Il y en
a pour tous les goûts !



L'après-midi

Entre 13h et 14h, temps
calme (jeux de société,
lecture, courrier, sieste pour
les plus petits...).
Puis vient l'heure des
activités !
A 16h, goûter pour
reprendre des forces.



Après le dîner

Vers 20h, les veillées sont
adaptées en fonction de
l'âge et de la fatigue des
enfants.

On n'oublie pas de se
brosser les dents et pour
les plus petits, les
animateurs sont là pour
raconter une histoire avant
de s'endormir. L'heure de
coucher varie en fonction
de l'âge des enfants. Un
temps de sommeil
suffisant est indispensable
quel que soit l'âge.

En fin de journée

Chaque jour, la parole est laissée aux enfants
pour parler de la vie de la colo et du déroulement
de la journée. Ils fixent les règles de vie du
groupe et les font progresser ensemble.
L'hygiène fait l'objet d'une attention particulière.
Chaque soir, les animateurs veillent à ce que tous
les enfants prennent leur douche et régulent la
gestion vestimentaire. L'assistant sanitaire est là
pour les premiers soins et veiller au suivi des
traitements. Un médecin est appelé en cas de
besoin.

Les repas

En salle à manger, en terrasse, buffet ou pique-
nique, on n'est jamais déçu ! Déjeuner vers 12h et
dîner vers 19h. Les animateurs mangent à la
table des enfants et veillent à ce que chacun varie
son alimentation et en quantité suffisante.
Repas variés et équilibrés. Les régimes
alimentaires spécifiques sont respectés. C'est
aussi l'occasion de souffler ses bougies si
l'anniversaire a lieu pendant le séjour !

Des nouvelles

La carte postale fait toujours
plaisir. Un coup de fil,
pourquoi pas de temps en
temps. Et surfer sur le blog du
séjour, c'est pratique ! Nos
équipes présentent chaque
jour le déroulement de la
journée et partagent
quelques photos.

Après le séjour

Partagez votre avis en
renvoyant l'enquête de
satisfaction qui vous sera
adressée et retrouvez
l'ensemble des photos prises
durant le séjour.

ENGAGÉE AUX CÔTÉS DE LA JEUNESSE

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DU PUY-DE-DÔME C'EST AUSSI :**

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES
LA FORMATION BAF
LE SERVICE CIVIQUE
LES JUNIORS ASSOCIATIONS

04 73 91 00 42 - ACCUEIL@FAL63.ORG

Conditions Générales de Vente

1. Dates des séjours

Les dates communiquées correspondent aux jours de début et de fin du séjour concerné.

La durée du séjour est toujours respectée sauf cas exceptionnel (arrêté préfectoral, mesures sanitaires...)

2. Tarif séjour et inscription

Le tarif comprend l'hébergement et les repas, l'encadrement dans le respect de la réglementation en vigueur, les activités prévues dans le descriptif du séjour et le matériel nécessaire, les déplacements en cours de séjour. Il inclut les frais de dossier, l'assurance (hors assurance annulation).

Le prix du séjour est forfaitaire : aucun remboursement de prestations potentiellement non consommées ne sera possible.

La place est réservée lorsque la fiche d'inscription nous est retournée, accompagnée d'un chèque de 30 % du montant du séjour. Le solde du séjour devra être réglé 31 jours avant le départ.

3. Tarif de voyage :

Il comprend le transport aller et retour choisi par la famille parmi les lieux de départ proposés (voir chaque page de séjour de cette brochure). Possibilité de choisir un voyage aller ou retour uniquement, le coût du transport forfaitaire restera inchangé.

4. Frais médicaux

Durant les séjours, la Ligue de l'enseignement du Puy de Dôme fait l'avance des frais médicaux suivants : Soins courants, consultation du médecin, médicaments. Les frais les plus importants tels qu'une hospitalisation, ambulance,... sont réglés par la famille.

Chaque facture sera transmise au responsable légal. Tous les frais médicaux sont à régler à la réception de la facture. Les bénéficiaires de la CMU doivent fournir une copie de l'attestation en cours de validité au moment de l'inscription.

5. Conditions d'annulation de séjour ou prestation par la ligue de l'enseignement

Hors cas de force majeure (pandémie, évènement climatique,...), la Ligue de l'enseignement peut annuler un séjour dans un délai de 2 semaines avant le départ par manque d'inscrits ou toutes autres raisons dont elle a la seule responsabilité. Dans la mesure du possible, la Ligue de l'enseignement s'engage à faire des propositions de remplacement. Si elles ne conviennent pas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée sans indemnité.

La Ligue de l'enseignement se réserve le droit de modifier le programme d'un séjour en cas de force majeure et dans l'intérêt des participants.

6. Condition d'annulation de séjour par le participant

Un courrier recommandé avec accusé de réception devra impérativement être adressé à la Ligue de l'enseignement. Il servira de référence pour le calcul des frais d'annulation suivants :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers (30€)
- De 30 jours à 21 jours : 25% du prix du séjour + transports
- De 20 jours à 15 jours : 50% du prix du séjour + transports
- 14 jours et moins : 75% du prix du séjour + transports
- Non présentation : 100% du prix du séjour + transports

Les participants doivent avoir fourni tous les documents nécessaires à l'organisateur au plus tard le jour du départ. L'absence de tout document sera assimilé à une annulation et ne pourra justifier aucun remboursement.

7. Séjour écourté

Le séjour d'un enfant peut être écourté :

- sur demande volontaire de la famille qui pourra prendre en charge l'enfant sur le lieu de séjour. Une demande préalable devra être formulée par écrit.
- pour raison médicale ou accident
- à l'initiative de l'organisateur en raison de problèmes importants, de non-respect des règles de vie (violences physiques, violences verbales, consommation ou détention d'alcool, de produits stupéfiants...) ou d'inadaptation.

Tous les frais liés à aux rapatriements de l'enfant, y compris les frais de l'accompagnateur qui pourrait être mis à disposition, seront à la charge du responsable légal.

Aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

8. Assurance annulation optionnelle

L'assurance annulation optionnelle vous sera automatiquement proposée, au titre de supplément, lors de votre inscription et doit absolument être contractée à l'inscription au séjour. Elle n'est valable que pour une inscription et non remboursable.

Remboursement sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ.

9. Conditions

Lorsque l'empêchement de départ ou de voyage est occasionné par :

Maladie grave, accident grave de l'assuré, de son conjoint, ses descendants ou ascendants ou de personnes qui devaient effectuer le voyage avec lui, Décès de l'assuré, son conjoint, descendants ou ascendants, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, beaux-parents.

Dommages matériels importants causés par un incendie ou des éléments naturels atteignant l'assuré dans ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence.

10. Délai de réclamation

Pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service Vacances sous pli recommandé et dans les 5 jours après avoir pris connaissance de l'annulation. L'assurance annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour.

ATTENTION : L'assurance annulation ne permet pas le remboursement des frais de dossier (30€).

TARIF : 4,5 % du prix total du séjour/personne.

11. Réclamation

Les réclamations concernant les séjours doivent être faites par courrier recommandé dans un délai de 30 jours après le séjour.

12. Photos et vidéos

Les photos et/ou vidéos prises pendant les séjours pourront être utilisées uniquement dans le cadre de la communication de la Ligue de l'enseignement (Site internet, brochure, publications...). Aucune compensation ne pourra être demandée à la Ligue de l'enseignement. Un document d'autorisation sera systématiquement demandé.

La Ligue de l'enseignement décline toute responsabilité sur les photos et vidéos prises par les participants et de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.

13. Protection des données

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par la Ligue de l'enseignement aux fins suivantes :

- Le traitement de vos demandes par le personnel de la Ligue de l'enseignement, dûment habilité.
- Vous adresser des informations par téléphone ou par email, uniquement dans le cadre de votre demande.

Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont toutes obligatoires. À défaut, nous ne pourrions traiter votre demande. Aucune information ne sera cédée ou vendue à un tiers. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement. Vous avez également la possibilité d'exercer votre droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

**La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme
(FAL 63) - Séjours été 2026**

31 rue Pélissier
63100 Clermont-Ferrand
04 73 14 79 22 / sejours@fal63.org

La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme (FAL 63) Séjours été 2026

31 rue Pélissier
63100 Clermont-Ferrand
04 73 14 79 22 / sejours@fal63.org



www.fal63.org



Principaux contributeurs : Guillaume Brigaud, Pierre Heoud - Création : Ligue63 - Crédits photos : Canva (Sergey Novikov), Pixel Shots, Getty Images (omepl1, LL28), Lucie Nouhant, Benoît Debuissier - www.sancy.com - Sources : www.laligue.org - www.fal63.org - La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme - Siège social : 31 rue Pélissier 63100 Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 91 00 42 - Email : accueil@fal63.org - Site Internet : www.fal63.org - Association loi 1901 à but non lucratif reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985. Association de jeunesse et d'éducation populaire et partenaire de l'éducation nationale. TVA : FR74 775 634 363 00128 - Siret : 775 634 363 00 128 - APE : 9329Z

